

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 02.02.2012

Révision: 02.02.2012

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **Curil K2**
- **Code du produit** 532.215/534.501/534.714/036.129
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Pâte à joints
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
ElringKlinger AG
Max-Eyth-Straße 2
D-72581 Dettingen/Erms
- **Service chargé des renseignements :**
2SEW Tel: ++49/(0)7123/724-253
E-Mail: sdb@elringklinger.de
- **Numéro d'appel d'urgence:** Tel.: ++49/(0)7123/724-0 (8.00 - 16.00 CET)

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
 **F**; Facilement inflammable
R11: Facilement inflammable.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



F Facilement inflammable

- **Phrases R:**
11 Facilement inflammable.
- **Phrases S:**
2 Conserver hors de portée des enfants.
7 Conserver le récipient bien fermé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :** Dérivé de l'huile de ricin (modifié avec de la résine phénolique) dissout dans de l'éthanol.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 64-17-5	éthanol	F R11	25-50%
EINECS: 200-578-6			
Reg.nr.: 02-2119752552-39-0000			

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2012

Révision: 02.02.2012

Nom du produit Curil K2

 CAS: 98-54-4
 EINECS: 202-679-0

4-tert-butylphénol

Xi R36/37/38; N R51/53 <0,5%

(suite de la page 1)

 · **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Indications générales :**
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Amener les sujets à l'air frais
- **après inhalation :**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin :**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications** Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante
Tenir éloignées les sources d'incendie
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Utiliser des appareils résistant aux solvants
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2012

Révision: 02.02.2012

Nom du produit Curil K2

(suite de la page 2)

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

64-17-5 éthanol

VME	Short-term value: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Long-term value: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
-----	---

- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
- **Protection respiratoire :**
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
A titre provisoire, filtre :
Filtre A
- **Protection des mains :** Gants résistant aux solvants
- **Matériau des gants**
Butylcaoutchouc
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**

- **Aspect:**

Forme :	visqueux
Couleur :	brun jaune
Odeur :	d'alcool

- **Modification d'état**

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	78°C

- **Point d'éclair :** 17°C

- **Température d'inflammation :** 425°C (DIN 51794)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2012

Révision: 02.02.2012

Nom du produit Curil K2

(suite de la page 3)

· Auto-inflammation :	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
· Danger d'explosion :	<i>Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.</i>
· Limites d'explosion : <i>inférieure :</i>	<i>3,5 Vol %</i>
<i>supérieure :</i>	<i>15,0 Vol %</i>
· Pression de vapeur à 20°C:	<i>58 mbar (prEN 13016-1)</i>
· Densité à 20°C:	<i>1,04 g/cm³ (DIN 51757)</i>
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	<i>partiellement soluble</i>
· Viscosité : <i>dynamique à 20°C:</i>	<i>1200 - 1800 mPas</i>
· Test de séparation des solvants :	<i><3 %</i>
· Autres informations	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **Possibilité de réactions dangereuses**
 Réactions au contact des métaux alcalins
 Réactions aux métaux alcalino - terreux
 Réactions aux agents d'oxydation puissants
- **Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Matières incompatibles:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Produits de décomposition dangereux:**
 Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
 gaz/vapeurs irritants

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :****64-17-5 éthanol**

Oral	LD50	3450 mg/kg (mus) 6200 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4070 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/10h	37,68 mg/l (rat)
	LC50/4 h	124,7 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** *Irrite la peau et les muqueuses.*
- **des yeux :** *Effet d'irritation.*
- **Sensibilisation :** *Aucun effet de sensibilisation connu.*
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
 L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2012

Révision: 02.02.2012

Nom du produit **Curil K2**

(suite de la page 4)

12 Informations écologiques

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

64-17-5 éthanol

EC50/48h	9268 mg/l (dap)
LC 50	8150 mg/l (leuciscus idus)
LC50/96h	14200 mg/l (Pimephales promelas)

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :**

Se débarasser des déchets dans une usine d'insinération pour déchets exceptionnels
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Respecter la réglementation locale.

- **Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandation :**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

14 Informations relatives au transport

- **No ONU**

- **ADR, IMDG, IATA**

1170

- **Nom d'expédition des Nations unies**

- **ADR**

1170 ETHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

- **IMDG, IATA**

ETHANOL, SOLUTION

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2012

Révision: 02.02.2012

Nom du produit Curil K2

(suite de la page 5)

· Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
 · Étiquette 3

· IMDG, IATA



· Class 3 Flammable liquids.
 · Label 3

· Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA III

· Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin : Non

· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

· Indice Kemler : 33

· No EMS : F-E,S-D

· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ) LQ7

· Catégorie de transport 3

· Code de restriction en tunnels D/E

15 Informations réglementaires

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Prescriptions nationales :

· Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	25-50

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

R11 Facilement inflammable.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Service établissant la fiche technique : 2SEW

· Contact : Hr. Anhorn

· * Données modifiées par rapport à la version précédente